

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

Convenances sociales d'une définition dogmatique sur l'Immaculée Conception de la B. V. Marie.

SECONDE PARTIE. Suite.

De là vient que l'on parle si fréquemment de " futures destinées de l'humanité, d'hommes de l'avenir, d'émancipation et même de rédemption nouvelle." Si ces formes de langage ne se prennent pas dans l'acceptation que nous avons indiquée ci-dessus, elles seraient tout-à-fait vides de sens. Tous les instincts de l'homme, que-ils soient, sont bons et divins; et par suite il faut le dégager de toute entrave matérielle et morale, qui en empêche le développement et la libre satisfaction. De là résulte l'entière émancipation de la chair, la liberté de la femme, l'annéantissement de la propriété et de toute relation domestique. L'homme est complètement indépendant: la seule humanité est essentiellement souveraine, et ainsi la volonté de l'humanité est la seule loi qui existe au monde. Si l'humanité est la seule loi qui existe au monde: la souveraineté est le seul pouvoir légitime; toute autre que celle-là est une usurpation et un tyranisme dont les peuples doivent à tout prix s'émanciper. Notre dernière destinée, notre suprême beauté, ne se trouve qu'en bas, et l'on y doit arriver par un progrès indéfini et fatal. Comme il n'est besoin de racheter l'homme d'aucune faute, le Christ ne fut qu'un philosophe humanitaire, n'ayant qu'une mission civilisatrice et terrestre; on lui a ensuite attribué les prérogatives et les caractères du Dieu-Humanité (c'est ainsi qu'ils interprètent le nom de Dieu-Homme ou Homme-Dieu), pour en former un idéal parfait; son histoire, par conséquent, n'est qu'un assemblage de mythes. Tel est l'abrégé, tels sont les principaux dogmes de cette sagesse d'abolition d'où découlent les applications les plus impies et les plus perverses; pour s'en convaincre, il suffit de lire les écrits impies enflamés par le *transcendalisme allemand* et par le *félicisme français*.

A côté de cet abominable système surgit une espèce de *semi-rationalisme*; c'est celui de quelques faux catholiques modernes, pour la plupart italiens (de bonne ou de mauvaise foi, nous ne le recherchons pas). Sans se faire des sectateurs ou les promoteurs des aberrations du premier système, ils ont bien des points de contact avec lui et sèment des doctrines qui, pressés par une logique rigoureuse, mèneraient infailliblement à ces horribles égarements que nous avons mentionnés.

Ceux-ci ne divisent pas, du moins en termes explicites, la raison, mais ils lui attribuent une dignité souveraine; et, tout en disant qu'ils veulent la concilier avec la foi, ils lui accordent une suprématie absolue sur celle-ci. Ils admettent en paroles les deux ordres surnaturel et naturel; mais, en les expliquant, ils les confondent ensemble, identifiant l'un avec l'autre. Ils ne nient pas le péché originel; mais, dans la pratique, ils en désavouent les effets, réprouvent la mortification de la chair, tout exercice ascétique et tout ce qui ressemblerait à l'expiation pour l'esprit, le frein et la sujétion pour les sens. Ils ne connaissent la beauté de la vie future; mais ils veulent, comme son achèvement et son principe, la recherche d'une félicité matérielle sur cette terre. Cette félicité, ils lui assignent pour cause, pour mère et pour tutrice la religion catholique; ils n'admettent pas d'autres conditions; ils sont au contraire prêts à y renoncer, s'ils ne peuvent pas en obtenir cette fé-

licité terrestre. Ils reconnaissent un tribunal de la vérité; mais ils ne le trouvent que dans l'opinion universelle, qu'ils proclament souveraine du monde. Ils accordent la nécessité d'un gouvernement; mais ils ne le trouvent que dans l'opinion universelle, qu'ils proclament souveraine du monde. Ils accordent la nécessité d'un gouvernement; mais ils le veulent émané du peuple, toujours maître de le reprendre des mains de ses mandataires; ou bien, s'ils restreignent cette faculté à certains cas, ils en font toujours juge souverain et sans appel le peuple lui-même, dans la seule volonté de laquelle ils reconnaissent l'unique loi qui existe au monde. Ils attribuent à la société le droit de punir les délits; mais ils ont soin d'en retrancher toute idée d'expiation et de le réduire à un simple droit de légitime défense. Ils rejettent la fatalité du progrès; mais ils tiennent les esprits dans de perpétuelles agitations, par l'idée d'un perfectionnement illimité et d'une marche ascendante vers un terme inconnu et incertain. Ils se persuadent vainement pouvoir bannir du monde la misère, la douleur et le crime, au moyen de certains mécanismes de gouvernement et d'administration que le caprice effréné de leur imagination fabrique sans relâche, et qu'ils voudraient imposer aux peuples, même en dépit de toutes leurs répugnances. Ils protestent qu'ils n'aspirent pas à une nouvelle Eglise différente de l'Eglise catholique; mais ils la veulent purifiée de je ne sais quelles taches et, comme ils disent, *modernisée*; s'étant ainsi fait un catholicisme à leur guise, ils le louent, ils l'exaltent, tandis que l'autre, qui est réel, vrai, subsistant, professé par le clergé, par l'épiscopat et son chef le Pape romain, ils l'accusent d'être exagéré, vieillesse, ultra mystique, anti-social, ambitieux, et tout le reste des griefs adressés au jésuitisme. Ils reconnaissent la rédemption du Christ, mais ils la font principalement consister dans les effets humains et civils tendant à l'affranchissement politique des multitudes et à l'amélioration des conditions matérielles de la vie. Ce rationalisme, pour ainsi dire mitigé, que nous appelons *semi-rationalisme* pour le distinguer du premier, qui infecte d'une manière particulière la France et l'Allemagne; ce second rationalisme, disons-nous, est la vraie plaie de l'Italie. On peut le voir dans presque tous les écrits *libéraux* de ces dernières années, qui se sont modelés généralement sur les ouvrages de Gioberti, leur propagateur le plus ardent et le plus fécond.

De cette double génération d'hommes égarés, les premiers nous montrant les seconds méconnaissent Jésus-Christ et retournent au paganisme: *Blasphemaverunt sanctum Israel, adolentur sunt retroversum*; et ils retournent à un paganisme bien pis que l'ancien; car c'est un paganisme qui est né non de ce qu'on n'a pas connu l'Evangile, mais de ce qu'on l'a connu et rejeté; et par suite, c'est un paganisme privé de toute espérance de reconquête future; impossible est, *cos qui semel sunt illuminati... et prolapsum, rursus renovari ad penitentiam*.

Pour ramener ces deux systèmes erronés de leur commune origine et pour indiquer le point de contact où ils se rencontrent, nous pouvons dire qu'ils se donnent amicalement la main sous l'arbre de la science, si fatal jadis à notre premier père. Ils s'accordent tous les deux à nier ou à dénaturer l'idée du péché originel; car le rationalisme nie ce péché dans sa cause, et le semi-rationalisme le nie dans ses effets; le premier veut que la parole de Lucifer: *Eritis sicut Dei*, se vérifie par rapport à l'homme; le second donne un dé-

menti à cette parole de Dieu qui inflige une peine à l'homme coupable: *Maledicta terra in opere tuo; in laboribus comestis ex ea et convitis diebus vita tua; spinas et tribulos germinabit ibi*. Si l'humanité est Dieu, comme le veut le rationalisme, il n'y a pas eu de péché originel dans l'homme, parce que l'homme n'a vu pas à qui désobéir. Si la raison et la tendance naturelle de l'homme ont les prérogatives qui leur sont attribuées par le semi-rationalisme, si l'homme lui-même doit jouir d'une félicité terrestre ici-bas, les effets et la peine du péché originel sont annihilés, et par suite il n'y a même pas de péché originel.

De ce centre commun, de ce premier principe d'où partent les deux systèmes, naît la grande analogie que l'on découvre entre les conclusions ultérieures du rationalisme et du semi-rationalisme hétérodoxe. Ce dernier, il est vrai, par défaut de logique, ne les déduit pas avec un ton aussi âpre et aussi tranchant que le premier, qui, en fait de dialectique, le surpasse de beaucoup. Comme exemple de cette analogie, observez que si le rationalisme nie Jésus-Christ en le réduisant à une idée, le semi-rationalisme dénature son caractère et sa mission. Si le rationalisme rampe tous les liens matériels et moraux pour l'homme, le semi-rationalisme veut du moins les relâcher plus que ne le permettent les règles de la raison et de la foi. Si le rationalisme renie l'Eglise catholique, le semi-rationalisme l'accuse d'avoir dévié, en s'éloignant de son antique pureté. Si le rationalisme ne reconnaît toute idée du gouvernement légitime, le semi-rationalisme lui donne une origine barbare, en le faisant dépendre de la volonté mobile des sujets. Si le rationalisme ne connaît point d'autre béatitude que celle du moment présent, le semi-rationalisme veut que la félicité à venir soit une conséquence de la béatitude présente. En somme, l'un aussi bien que l'autre désfigure Jésus-Christ, l'Eglise, l'homme, et tend à la dissolution de la société civile et religieuse; avec cette différence que le premier, par l'impudence même de ses théories, vous met en garde contre lui, tandis que le second, par le masque de modération dont il se couvre, vous séduit plus aisément et vous inspire la confiance. Mais quoi qu'il en soit des degrés divers de leur perversité intrinsèque et respective, et au plus ou moins d'efficacité de chacun d'eux pour nuire à la société et à l'Eglise, ce qu'il y a de certain, c'est qu'un tel accord entre deux systèmes, qui pourtant se désavouent et se condamnent mutuellement, ne peut provenir que d'une même origine et d'une souche commune. Pour nous, quelque soin que nous ayons apporté à notre examen, nous n'avons pu assigner à ces deux systèmes d'autre origine, d'autre souche commune que la négation de l'état actuel de l'homme sur la terre, de sa corruption naturelle, de sa destination à une vie future qui doit être la loi et la règle de la vie présente, la négation du besoin qu'a l'homme d'expier par ses propres œuvres qui tirent leur efficacité des mérites de ce réparateur, dont l'idée a été dénaturée, la mission méconnue et le caractère faussé radicalement. En somme, on nie en substance la faute originelle soit en elle-même, soit dans les effets qu'elle produit dans l'homme, et par suite dans la réparation qu'elle a reçue par Jésus-Christ.

DERNIÈRE PARTIE.

III.

A la vue de l'extension que ces erreurs ont prise, du dommage qu'elles apportent dans la morale, la science, l'éducation, la politique, la

religion; de l'activité avec laquelle de ténébreuses associations travaillent à les introduire et à les propager partout, on ne peut s'empêcher de tourner les yeux vers l'Eglise pour en implorer un remède prompt et efficace à tant de maux, pour supplier cette bonne mère d'élever la voix, d'avertir ses enfants, exposés à un tel péril, et par ses lumières divines de dissiper les ténèbres qui se sont emparées de l'esprit de tant d'hommes séduits et égarés. L'Eglise n'a jamais manqué à ce devoir: qu'on se rappelle ce qu'elle a fait dans d'autres temps contre les diverses ramifications des manichéens, qui, sous les noms de Cathares, d'Albigens, de petits-frères, de pauvres de Lyon, d'Albigens, de Patarins... etc., prétendaient aux sectes modernes. Est-il croyable qu'elle veuille se taire maintenant que le péril est bien plus grand, que les erreurs sont bien plus répandues et plus funestes! Les yeux de tous les hommes de bien se tournent vers elle, vers son premier pasteur, à qui Jésus-Christ Notre-Seigneur a confié le soin de paître son troupeau et de l'élever des pâturages empoisonnés et mortels. Et qu'on ne dise pas que la condamnation de ces erreurs est contenue déjà dans la doctrine de l'Eglise et dans les définitions déjà faites par tant de pontifes et tant de conciles. Car les formes diverses qu'elles ont revêtues, les nouvelles applications qui en ont été faites, la facilité avec laquelle nous voyons tant d'hommes en devenir aujourd'hui les victimes, tout cela montre bien que le souvenir des anciennes définitions ne suffit plus, mais qu'il est besoin que la voix et la main de Celui qui nous a été donné de Dieu pour maître et pour guide vienne encore en un besoin si pressant nous protéger contre les embûches de nos ennemis.

Or, le mal que ces erreurs ont produit est déjà si grand, le refroidissement de la charité si universel, l'engourdissement des peuples si profond, qu'on obtiendrait peu d'effet, même par une condamnation formelle et solennelle, qui ne ferait que montrer les coupables principes de ces erreurs. Une semblable condamnation servirait à éclairer l'intelligence, oui, mais non à échauffer le cœur. Une mesure donc qui nous semblerait et très sage et très opportune dans les besoins actuels, serait de trouver un moyen de condamnation, qui non seulement éclairât l'esprit, mais servit en même temps à enflammer le cœur des fidèles. On atteindrait ce but en proposant à leur culte un objet qui leur est cher, dont le dogme est lié étroitement avec la condamnation des erreurs sus-mentionnées, et où se trouve renfermé l'élément de quelque sorte de dogme catholique qui leur est directement opposé. C'est là le moyen qui nous semble le plus propre pour les abattre, par la puissance non seulement spéculative, mais pratique, qu'il aurait d'exciter dans le monde entier la piété des fidèles et le zèle des pasteurs. Ceci nous paraît d'autant plus digne de considération que la condamnation des deux systèmes ne pourrait renfermer aucune nouvelle définition positive du dogme; puisque les deux dogmes fondamentaux qui leur sont opposés, le dogme du péché originel et celui de la réparation par Notre-Seigneur Jésus-Christ, ont été déjà définis par l'Eglise. Ainsi, une semblable condamnation s'arrêtant à la seule partie négative, pour ainsi dire, la généralité des fidèles n'aurait pas un objet positif, qui lui servit de mesure pour connaître la partie négative de l'erreur condamnée. Ces deux dogmes seraient bien confirmés aux yeux de la foi, mais ils n'auraient ainsi rien de nouveau pour les fidèles; et cependant, nous le disons, il faudrait, en cette circonstance, un objet nouveau pro-

posé à leur... un objet déjà cru par la piété de chacun, incarnant en quelque sorte et représentant d'une manière sensible et concrète les vérités opposées aux erreurs condamnées; un objet qui, déjà cher aux peuples et à leurs pasteurs, ait une puissance admirable pour réveiller le zèle de ceux-ci, la piété et l'affection de ceux-là.

Or, c'est ce que produirait la croyance à l'Immaculée Conception de la Sainte-Vierge, si l'Eglise la définissait comme un dogme de foi, dans un décret ou serait en même temps condamnées ces hérésies. Les dix propositions suivantes vont éclaircir cette pensée.

Première proposition. — *L'Eglise, en définissant que la Sainte Vierge a été préservée par la grâce de Jésus-Christ du péché originel, parce qu'elle était prédestinée à être mère de Dieu, proposerait aux fidèles un objet de culte dogmatique dont la croyance renfermerait sous une forme concrète et vivante la condamnation de toutes les erreurs du rationalisme et du semi-rationalisme hétérodoxe.*

Cette proposition est si évidente qu'elle n'a pas besoin d'éclaircissement. Qui ne voit, en effet, les déductions nécessaires de ce dogme? Si Marie, par un privilège unique, fut préservée du péché originel, donc la postérité d'Adam n'est ni pure ni sainte dans son origine, mais est viciée et coupable, et il lui faut un Rédempteur. Si Marie a été préservée parce qu'elle devait être mère de Dieu, donc Notre-Seigneur Jésus-Christ, son Fils, n'est pas une pure idée, mais un personnage historique et réel; donc ce personnage est autre chose qu'un philosophe humanitaire; et est vraiment Dieu, unissant dans la personne simple et unique du Verbe la nature divine et la nature humaine. Si c'est aux mérites de Notre-Seigneur Jésus-Christ, le réparateur de l'humanité déchue, que Marie doit sa préservation, donc la mission de Jésus-Christ n'a pas été une mission terrestre et purement sociale, mais une mission céleste et surnaturelle; c'est-à-dire la rédemption de l'homme du péché, de la mort de l'âme, du l'aveuglement du démon; donc à grâce qu'il est venu nous apporter n'est pas la civilisation politique, mais la foi, la vie surnaturelle, la dignité d'un être supérieur à Dieu; donc la félicité vers laquelle il est venu nous diriger n'est pas la félicité temporelle de cette vie, mais la félicité éternelle du ciel, et par conséquent l'Eglise n'a aucune mission pour nous procurer cette félicité temporelle, elle n'a aucune obligation à cet égard; tant il est faux que la prospérité de ce monde doive être prise comme critérium, comme caractère distinctif de l'Eglise véritable. Si l'homme, par le péché de notre premier père, est déchu de l'état originel, et si Marie seule a été préservée de ce péché, donc tout ce qui tend à réformer les passions révoltées, à résister aux ardeurs de la concupiscence, à suppléer par les ardeurs de la foi au défaut de notre ignorance native et à la faiblesse de la raison obscurcie, à accomplir, par des œuvres de pénitence ce que Notre-Seigneur Jésus-Christ nous a laissé d'expier à faire, ce que *desunt passiones Christi* (Ep. aux Coloss., c. 1, v. 24), donc toutes ces choses ne sont pas des exagérations du moyen âge, des excès du mysticisme outré, mais tout cela est bon et sain; donc la terre est un lieu d'expiation, d'expiation, d'épreuve, de combat entre la chair et l'esprit, un lieu où l'on doit s'exercer sans cesse pour mériter une vie meilleure au delà de la tombe. Si l'homme a été prévaricateur, donc il n'était pas indépendant de sa

↳ Voir le 4e page.

FRUSTRATION.

LE MONTAGNARD

OU LES

DEUX REPUBLIQUES. 1793—1848.

(Seconde partie—1848.)

La France n'a pas accepté la République, elle l'a subie. C. D. V.

CHAPITRE NEUVIÈME.

Suite.

Au même moment deux hommes masqués le saisirent, chacun d'un côté, et l'arrêtaient dans son élan.

— Dix contre un seul, s'écria Dominique. Eh bien! tuez-moi! tuez-moi! Dites à ces hommes de me frapper avec leurs poignards! Voilà ma poitrine; ils y trouveront de nobles cicatrices.

Un des membres se leva froidement. — Silence, et écoutez, dit-il. Le tribunal veut bien ne pas se souvenir des paroles que tu viens de prononcer, car ce serait la mort assurée. La mission de ceux qui veulent sauver la nation est souvent terrible, mais elle est grande. Que t'aurait fait ceux que tu perçais de la lance de ton sabre ou que tu frappais de la ballo de ton fusil? qu'avaient

fait tous ceux dont le sang coulait à flots sur les champs de bataille? tu étais soldat, dit-ils, tu marchais quand ton chef te disait: marche. Aujourd'hui que la sainte république, c'est à dire la liberté te parle et te dit aussi: "Marche!" tu refuses!

— Oui, vous avez raison, dit Dominique tout à coup. J'ai eu tort, c'est vrai, en vous parlant ainsi; mais ce que j'ai lu est si effrayant, si épouvantable! Mettez moi en face d'un homme, qu'il soit jeune, vigoureux, devant moi vieillard, brisé par l'âge, usé par la maladie, et vous verrez si je tremble; vous verrez si mon visage changera. Mais ce n'est pas un combat, cela! c'est un assassinat!... le plus horrible de tous!... Vous n'y avez pas pensé, messieurs!... c'est impossible.

Sur un signe du président, le secrétaire qui écoutait, impassible, les cris et les gémissements du vieux Dominique, ouvrit froidement le formulaire et lut:

— "D. Que pensez tu de la royauté et des rois?"

— "R. Que la royauté est exécration, et que les rois sont aussi funestes pour l'espèce humaine que les tigres pour les autres animaux."

La sueur coulait sur le front dégarni du vieux soldat:

— "Oh! mon Dieu! mon Dieu! s'écria-t-il par quel chemin pénètre-t-on donc au cœur de ces hommes?"

Le secrétaire continua:

— "Les traîtres et les indécis seront punis de mort."

— Ayez pitié de moi!... suppliait Dominique: écoutez... je vais vous raconter tout ce qui s'est passé. Je suis venu ici, parce que je ne voulais pas que l'on put dire que je reniais ma signature, que j'étais parvenu à ma parole... c'est là tout mon crime!... et pour celui-là je méritais la mort!... Mais souvenez-vous comment on s'y est pris pour m'entraîner! Voyez; vous êtes tribunal, vous devez être justes, écoutez-moi donc! Un homme!... oh!... un lâche!... un lâche!... est venu à moi avec des paroles de bonté, de secours et de consolation; à moi qui étais bien malheureux, et qui souffrais beaucoup; il m'a parlé, comme m'aurait parlé un ami, et puis... c'est bien honteux ce que je vais vous dire là... Après m'avoir contraint à boire, au point de me faire perdre la raison, et ce n'était pas difficile!... il m'a fait signer ce papier... dont j'ignorais le contenu... Regardez la signature, vous verrez que je vous dis la vérité... Je l'ai prié... je l'ai supplié... il a été sans pitié!... il m'a dit que vous m'appellerez lâche, parjure et sans foi!... Oh! vous ne comprendrez pas ce que sont ces mots pour un pauvre diable qui n'a que son honneur! Alors, je suis devenu fou!... Je ne sais pas ce que j'ai dit... je ne sais pas ce que j'ai fait!... mais enfin, je suis venu, me voilà!...

— Tu es venu, tu as prêté le serment tu dois obéir!

— Oh! vous êtes sans pitié!... comme lui l'a été lui. Inseusez que je suis, de m'adresser à vos cœurs... vous n'en avez pas... mais montrez-moi donc vos visages!... on ne se cache que

pour commettre des crimes!... sachez-vous, au moins, que c'est bien lâche d'être ainsi masqué!... Je vous dis que je n'obéirai pas à cet ordre exécration! je vous dis qu'il n'y a que des maudits et des galériens qui peuvent vouloir de semblables choses! Allez au bagne, à Brest, à Toulon, à la bonne heure; vous trouverez à qui parler... Mais moi, j'attends que vous me tuiez.

La voix du secrétaire reprit, lisant le formulaire de réception:

— "Je jure obéissance inviolable au tribunal révolutionnaire, quels que soient ses ordres."

— Je n'obéirai pas! tuez-moi, dit Dominique en se redressant de toute sa hauteur.

Le secrétaire continua:

— "Si je viole mon serment que je sois voué à l'exécration de tout ce qui porte un cœur patriote, que maudit soit le sein qui je toucherais de mes pieds, maudite la main qui se tendrait vers moi. Que je sois puni de la mort des traîtres et percé cent fois de ce poignard, moi, ma femme et mes enfants."

— Mademoiselle! mademoiselle! s'écria Dominique avec un gémissement de désolation. Oh! les lâches! les lâches!... Une femme!... une enfant!... Ecoutez!... je le jure sur mon âme, sur Dieu auquel je crois et que j'appelle ici à mon aide, si vous le voulez, je n'aurai rien vu... rien entendu... je ne vous connais pas... j'irai loin... bien loin d'ici, à cent lieues, deux cents lieues... mille... où vous voudrez... je ne remettrai jamais les pieds en France.

Le secrétaire l'interrompit encore une fois

en lisant:

— "S'il est un traître parmi nous, et que mon nom soit désigné pour le frapper, je jure de le poursuivre et de l'atteindre sur quelque terre où il puisse se réfugier. Surtout mon meilleur ami, fut-ce mon frère, fut-ce mon père!"

Sur un signe, les hommes qui tenaient Dominique, l'avaient lâché.

— Tu as cinq minutes pour réfléchir, dit le président en se levant et en étendant la main. — Jamais!... vous dis-je, jamais!

— Et toi!... ajouta un des membres en se penchant vers Dominique, elle mourra comme toi.

— Ma fille!... ma fille!...

— Rien, rien ne pourra la sauver... Dominique fit un bond:

— Oh! cette voix!... je la connais à présent merci, mon Dieu!... oh! oui!... je la reconnais bien.

— La mort!... la mort!... pour tous deux! répéta la même voix.

Dominique était pâle, immobile, les traits bouleversés. Tout à coup, il saisit la main de celui qui venait de parler, et se penchant vers lui, il lui dit d'une voix sourde:

— Est-ce encore cette fois comme espion que vous êtes ici!...

L'homme masqué auquel s'adressaient ces paroles, se jeta en arrière.

Dominique mit un pied sur l'estrade:

— Tu ne me reconnais donc pas?

— Messieurs, reprit aussitôt l'homme masqué en s'adressant aux autres membres du tribunal, laissez moi seul avec cet homme, je

nature, donc la une loi supérieure à laquelle il est tenu d'obéir, donc elles sont fausses...

SOCIÉTÉ FORMÉE.

Les soussignés se sont de ce jour associés pour faire ensemble le commerce en cette ville sous la raison sociale de PARADIS et FABRE.

Montréal, 1-Mai 1852.

MOIS DE MARIE OU LE MOIS DE MAI.

On trouvera chez le soussigné une jolie édition du mois de Mai, consacré à la Mère de Dieu, par F. L. LOMIA, Missionnaire.

NOUVEL ETABLISSEMENT.

FRANÇOIS ET GIROUX.

On l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public en général, qu'ils ouvriront leur MAGASIN de M. R. CHANDISES SÈCHES au No. 13 Rue St-Jacques.

SITUATION DEMANDEE.

Un instituteur âgé, enseignant depuis plusieurs années qui a fait un cours d'écoles régulier, muni en outre de bonnes recommandations et d'un Diplôme du Bureau des Examinateurs Catholiques du District de Montréal.

PEINTURE HUILE, ETC.

Le soussigné offre ses plus sincères remerciements à ses amis et au public en général et à l'honneur de lui informer qu'il a ouvert un magasin au No. 97, rue St-Paul.

IMAGERIE ET GRAVURES FRANÇAISES.

Le soussigné vient de recevoir de l'étranger, par la voie de New-York, une collection très-variée de Gravures Françaises réunissant tout ce que le goût des amateurs peut requérir dans cette ligne.

A Vendre.

LE MANUEL DE LA VISITE EPISCOPALE dans les Communautés et Paroisses du Diocèse de Montréal AUGMENTÉ DU MANÈMENT DE MGR. L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL POUR LA Visite Générale des Communautés.

COLLEGE JOLIETTE.

Le Cours d'Etudes de cet établissement se divise ainsi qu'il suit: 1ère Année.—Éléments des deux langues; (Anglais Français);—Arithmétique.—Histoire sainte.—Histoire ancienne.—Géographie.

AUX AMATEURS d'Estampes et Gravures

Le Soussigné vient de recevoir par la voie de New York, une collection nouvelle et fort agréable de Gravures et Estampes coloriées comprenant, entre un grand nombre d'autres sujets divers: La Mort du Pêcheur (grand et petit); Les Amazones; Batailles de l'Empire.

CHEMINS DE CROIX.

Le soussigné informe respectueusement les Messieurs du Clergé qu'il a continuellement sous main un certain nombre de beaux CHEMINS DE CROIX. Chaque tableau a 40 pouces de long sur 36 de large.

LIVRES NOUVEAUX.

MÉDITATIONS SUR LES PRINCIPAUX MYSTÈRES DE LA PASSION DE N. S. J. C. etc., par le P. M. de Bernegui, 1 vol 32 prix 2s.

AVIS AUX ORGANISTES.

Le Soussigné qui a touché l'orgue pendant 25 ans à la Cathédrale de Québec, a arrangé EN MUSIQUE tout ce qui se joue et se chante en fait de PLAIN CHANT dans nos Eglises.

ACADEMIE DE ST. ANTOINE D'ARGENTVILLE.

CE nouvel établissement, avantageusement situé sur les bords de la belle Rivière de l'Ottawa entre les deux beaux villages de St. André et de Carillon, est placé sur la grande voie de communication entre Montréal et Bytown.

CHAPEAUX FRANÇAIS.

Les soussignés, ayant l'intention de discontinuer l'importation et la vente des CHAPEAUX FRANÇAIS, ont ceux qui leur restent à QUATRE PLASTRES.

PROMAGE DE GRUYÈRE, 1ere qualité, prix 1/3 l. livre, à vendre chez E. R. FABRE & Cie.

MOIS DE MARIE.

NOUVELLE Edition, augmentée des prières de la Messe, des Vêpres des Dimanches, Chemin de la Croix, etc., avec jolie reliure.

ATTENTION

Livres de Prières nouvellement arrivés de France Le Soussigné très-reconnaissant du grand encouragement que les MM. du Clergé et le Public en général lui ont accordé jusqu'à ce jour, profite avec châte de cette même occasion pour leur annoncer qu'il vient de recevoir sa collection de LIVRES DE PRIÈRES, richement reliés et faits dans les meilleurs goûts de France.

AVIS AUX ORGANISTES.

Le Soussigné qui a touché l'orgue pendant 25 ans à la Cathédrale de Québec, a arrangé EN MUSIQUE tout ce qui se joue et se chante en fait de PLAIN CHANT dans nos Eglises.

SAMUEL R. WARREN.

No. 10, RUE SAINT JOSEPH.

BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES.

Les Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux MM. du Clergé et à toutes les personnes qui s'intéressent à la fondation des BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES qu'ils ont maintenant en vente un assortiment considérable de livres, publiés avec approbation de plusieurs Archevêques de France et bien propres à répandre le goût de la lecture dans les paroisses.

LIBRAIRIE ET RELIURE.

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent.

Le Soussigné offre ses plus sincères remerciements aux MM. du Clergé et au public en général pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu, et profite de cette occasion pour solliciter de nouveau ce même patronage.

Formulaire de prières Paroissien Romain Imitation de Jésus-Christ Chemin de la Croix Visites au St. Sacrement Miroir des Ames Mois de St. Joseph

Aussi tous les livres en usagedans les Ecoles Catholiques, papier, plumes, encre, cire, doubles, crayons, ardoises, etc. Le tout à très-bas prix.

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE (du Canada.)

(Canada Life Assurance Company.) INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT. CAPITAL—£10,000. BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON. HUGH C. BAKER, PRÉSIDENT. JOHN YOUNG, ECR., VICE-PRÉSIDENT.

GERANTS DANS LE BAS-CANADA.

Solel—R. Harrower, Ecr. Melborne—Thos. Tait, Ecr. St. André—Frank Fa-St. Hyacinthe—Boucher de Rish, Ecr. la Rivière, Ecr. St. John—Charles Pierce Trois-Rivières—John Robertson, Ecr. Huntingdon—R. B. So-Hawkesbury—Georges Hamilton, Ecr. Stanstead—F. Judd, Ecr. Dunham—Wm. Baker, Ecr. Sherbrooke—Wm. Ritchie, Ecr.

PRIME ANNUELLE POUR ASSURER £100, TOUTE LA DURÉE DE LA VIE.

Table with 4 columns: Age, Avec les profits, Sans les profits, Demi-Crédit.

AGE A ATTENDRE.

Table with 4 columns: Age, 50, 55, 60, 65.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT.

Pour l'année (non compris les frais de port) £1. On ne s'abonne pas pour moins d'un semestre.

TAUX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, lre insertion.....£0 2 0 Chaque insertion subséquente..... 0 0 7

Liste des Agents.

Montréal.....MM. E. R. FABRE et Cie., Lib. Tru-Rivières.....VAL. GUILLET, Ecr., N. P. Québec.....L. GILLET, Ptre., V. Sir. Anne.....M. F. PHOENIX, Vice-Direct. Rivière du Loup.....M. L. BARBEAU. St. Athanase.....M. J. DUBIER.

REDACTEUR.

F. M. DEROME, Avocat, Coint des rues Mignonne et St. Denis. IMPRIMERIE-PROPRIÉTAIRE: JOSEPH RIVET. Montréal.

GUIDE DE L'INSTITUTEUR.

2ème ÉDITION.

TABLE DES MATIÈRES QU'ON Y TRAITE.

La lecture, l'écriture, la grammaire, la sphère armillaire, la géographie, l'usage des globes, les contours de la mer, l'arithmétique, le mesurage, la tenue des livres, formules de regu, etc., une table d'intérêt à 6 pour 100, le dessin linéaire, la géométrie, la levée des plans, la trigonométrie, un traité d'agriculture adapté à notre climat, et une liste de barbarismes ou solécismes de la langue française.

Ce volume contient près de 300 pages. Le papier est d'une excellente qualité, et l'impression très-sécherne. La reliure est des plus solides, et pourra durer longtemps.

Cet ouvrage sera exposé en vente vers le PREMIER d'AOUT prochain.

Ce liv. est spécialement dédié à l'usage des ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES, et peut servir avec un grand avantage à MM. LES INSTITUTEURS qui désirent se préparer à subir leur examen devant les bureaux des examinateurs.

LE PRIX SERA AUSSI RÉDUIT QUE POSSIBLE. P. GENDRON, Imprimeur, No. 29, rue St. Gabriel. Montréal 5 août 1851.

Appareil Mécanique à Scier le Bois.

LES Soussignés s'étant pourvus d'un appareil propre à SCIER LE BOIS et à le mettre en état de servir à tous les ouvrages de la Menuiserie, infontent respectueusement le public et les Entrepreneurs de constructions qu'ils sont en mesure d'exécuter sous le plus court délai et aux prix les plus modérés, toutes commandes pour CHASSIS, PORTES, ENCADREMENT DE PORTES, JALOUSIES, ET TOUTE ESPÈCE D'OUVRAGES dont on voudrait bien les honorer dans cette ligne. Ils comptent satisfaire aux exigences les plus difficiles sous le rapport des proportions et du fini de leur travail, invitant les Entrepreneurs et autres intéressés à venir examiner des échantillons ou en voir des essais par le fonctionnement de leur machine à leur atelier de menuiserie, Rue Christophe, (près la Maison de Providence.) No. 5.

EDOUARD PEPIN, JOSEPH CHRISTIN. Montréal, 16 décembre 1851.

J. J. E. BIBAUD, AVOCAT.

Petite Rue St. Jacques, No. 37. Montréal, 24 juin 1851.

LOUIS RICARD, AVOCAT.

RUE ST. VINCENT, NO. 5. Poste voisine de M. Louis Perrault. Montréal, 17 octobre 1851.

HECTOR L. LANGEVIN, AVOCAT.

CE Charge de RÉGLAMATIONS auprès du Gouverneur, de vente et achats de lots de terre, demandes de patentes, réclamations pour indemnités, réceptions et transmissions de deniers, etc. BUREAU: à Québec, coin des rues Ste. Famille et St. Joseph. Québec, 4 octobre 1851.

LACOSTE ET LATOUR, NOTAIRES.

ET Agents d'affaires de quelque nature que ce soit, pour réclamations et requêtes, tant auprès du gouvernement qu'auprès de quelques personnes que ce soit, dans le Haut et dans le Bas-Canada. Étude: No. 1, rue St. Dominique, porte voisine de M.M. Lafontaine et Berthelot, avocats. Montréal, 18 novembre 1851.

DR. GLOBENSKY, GRANDE RUE DU FAUBOURG SAINT LAZARE No. 91.

Montréal, 19 septembre 1851.

P. GARNOT, Professeur de Français, Latin, Rhétorique, Belles-Lettres, etc., Rue Dorchester, numéro 5.

Montréal, 9 novembre 1850.

JOSEPH T. DORVAL, MAÎTRE-MENUISIER.

Atelier, quatrième maison de l'enclosure Nord-Est de la rue St. Catherine, sur la rue des Allemands. MONTRÉAL.

Entreprend toute ESPÈCE D'OUVRAGE dans cette ligne, à court avis, à des termes raisonnables, et en s'efforçant toujours d'exécuter les commandes qu'il reçoit de manière à satisfaire les personnes qui lui accordent l'honneur de leur pratique.

N'ont été, 23 septembre 1851.

GYMNASÉ & ACADEMIE D'ARMES

Tenus par M. REY, Rue Notre-Dame, 49. Montréal, 4 juillet 1851.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT.

Pour l'année (non compris les frais de port) £1. On ne s'abonne pas pour moins d'un semestre. Les abonnés qui veulent retirer leur souscription, doivent en donner avis un mois avant l'expiration du semestre ou de l'année courante, à moins d'une convention qui en dispense.

L'abonnement à ce journal date invariablement du 1er juillet, et se paie d'avance, par semestre.

Une gratuité de dix chelins sur l'abonnement de l'année est offerte aux Instituteurs.

TAUX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, lre insertion.....£0 2 0 Chaque insertion subséquente..... 0 0 7 Dix lignes et au-dessous, lre insertion..... 0 3 6 Chaque insertion subséquente..... 0 0 11 Au-dessous de dix lignes, (1re insertion) chaque ligne..... 0 0 4 Chaque insertion subséquente, par ligne..... 0 0 1 L'on traite de gré à gré pour annonces fréquentes ou à longs termes.

Les annonces ou avis quelconques non accompagnés d'ordre, sont publiés jusqu'à notification contraire.

Liste des Agents.

Montréal.....MM. E. R. FABRE et Cie., Lib. Tru-Rivières.....VAL. GUILLET, Ecr., N. P. Québec.....L. GILLET, Ptre., V. Sir. Anne.....M. F. PHOENIX, Vice-Direct. Rivière du Loup.....M. L. BARBEAU. St. Athanase.....M. J. DUBIER.

REDACTEUR.

F. M. DEROME, Avocat, Coint des rues Mignonne et St. Denis. IMPRIMERIE-PROPRIÉTAIRE: JOSEPH RIVET. Montréal.